

ATELIER CITOYEN

« Pour un accueil périscolaire de qualité »



:: ANNEXE du Rapport de préconisations ::
Mai 2024

Ce rapport a été co-rédigé par les parents participant.es et les 3 designers-facilitateurs
(Clément Remy, Armel Le Coz et Claire Lemarchand)



SOMMAIRE

. Les 33 premières pistes de solutions

. Foire Aux Questions

. Documents ressources fournis

. « Anecdotes » rapportées de l'atelier 1

.Composition détaillée du Panel

Les 33 premières pistes de solutions

Continuité et amélioration continue du service périsco

(Garantir la qualité pour tous)

Et si on élargissait les horaires d'ouverture du périsco de 7h à 19H (cf. besoins exprimés dans le questionnaire) ?

Et si les REP/REP+ ou école orpheline avaient un meilleur taux d'encadrement en périscolaire ?

Et si il y avait un budget imprévu ? (cf. Toulouse 250 KEuros)

Et si on affectait un budget participatif au périsco ?

Et si un budget Cité éducative permettait d'expérimenter des nouvelles activités ou process pour le périsco spécifiquement ?

Et si on imaginait une amélioration continue du service ? (observatoire qualitatif des pratiques, retours d'expérience équipes, immersion sur sites, parents, enfants).

Et si on créait un profil de "super coordinateur périscolaire" sur chaque territoire ?

Amélioration des conditions de travail des animateur.ices

(former, fidéliser et attirer)

Et si les contrats des animateurs étaient mutualisés avec les temps extra-scolaires / mercredis / vacances / AESH / ATSEM ? (augmenter le volume horaire + contrat unique qui permettrait d'assurer de meilleures conditions de travail + meilleure communication de la ville auprès des anims sur la mutualisation de poste)

Et si tous les sites avaient un agrément jeunesse et éducation populaire / sport ? (gage de davantage de financement et charte d'engagement qualité ?)

Et s'il y avait une équipe volante d'animateurs pour venir en renfort ?

Et si les parents constituaient une équipe mobile pour venir en renfort ?

Et si l'UGA proposait une licence pro Animation périscolaire ? (Lyon)

Et si la formation des animateurs incluait des immersions / stages d'observation en centre de loisirs (on boarding)/ système de parrainage entre animateurs ?

Et si la Ville augmentait le nombre d'heures de formation (8h) ?

Et si la Ville incluait des temps de préparation des animations dans les contrats ?

Et si les animateurs tournaient de sites en sites au gré des besoins et des projets (moins de lassitude, plus d'apprentissages) ?

Et si les animateurs suivaient les enfants de 3 à 10 ans ?

Et si les animateurs pouvaient proposer un projet perso ? (valoriser leurs compétences, leurs curiosités, implication, etc.)

Communauté collaborative d'acteurs scolaire / périscolaire / extrascolaire

(structurer le réseau en lien avec les réalités et dynamiques de chaque territoire)

Et si les programmes pédagogiques d'animation étaient co-élaborés avec les parents / les enfants ? (idées, bonnes pratiques, cycles thématiques)

Et si il y avait un socle commun de Projet pédagogique d'animation pour tous les sites ?

Et si on avait un conseil scolaire (conseil d'école) et un conseil périscolaire ?

Et si il y avait un protocole pour penser la transition école < > perisco ? (recouvrement du temps, mutualisation de locaux et matériel)

Et s'il y avait des parents délégués au temps périscolaire ?

Et si le périsco était davantage délégué aux structures d'accueil et aux centres de loisirs ?

Et si le périsco prenait davantage appui sur toutes les structures et ressources éducatives existantes du quartier (bibliothèque - médiathèque, asso, etc.) ?

Harmonisation et communication renforcée sur le projet pédagogique périscolaire

Adaptabilité et continuité des activités pédagogiques

Et si une ludothèque (jeux d'intérieur et d'extérieur) tournait de site en site pour proposer des sessions jeux ? (appui ressources existantes, renouvellement des activités)

(Et si les enfants pouvaient venir avec leur propre repas ?)

Et si les parents et les enfants recevaient un programme du périscolaire mois par mois ou semaine par semaine (comme le menu de la cantine) ?

Et si on intégrait la relaxation et le yoga pour tous le matin / le soir (transitions douces) ?

Et si les enfants proposaient des activités (conseil des enfants, co-animation) ?

Et si les animateurs avaient accès à un catalogue d'idées alimenté par toutes les structures d'accueil ? (le réseau des anim')

Et si la plateforme Kiosk permettait d'avoir accès à tous les documents du périsco ? (charte, projet péda, trombinoscope, contacts, programme, déroulé, événements...)

Foire Aux Questions et documents fournis

Réponse apportées par Henri Hamelin (DEJ) suite à l'atelier 1

. Comment fonctionne le contrat des encadrants, les dispositions (obligations, droits comme temps de pause...) Tout est dans le rapport d'activités : nous avons 2 formats de contrats pour les animateurs.rices périscolaires : horaires ou mensuels. Seuls les mensuels ont une rémunération mensuelle et une participation employeur aux transports en commun ou à la mutuelle. Les autres ont une rémunération 2 mois après et sans accompagnement employeur. Les horaires représentent + 400 des contrats sur les 600 actuels.

. Quel est le rôle des ATSEM comparé aux animateurs lors des temps périscolaire - Même rôle, les ATSEM et anims périscolaires en maternels ont les mêmes attendus.

. Quel est le rôle des « référents périscolaire » d'une école ou secteur S'il s'agit des animateurs.rices périscolaires référents en élémentaires c'est juste un contrat mensuel avec des heures de préparation développées : on arrive à un 90% d'un temps complet avec 1 mois d'intervention à l'été Oh Parc

. Quel pouvoir pour l'école (la direction) dans l'organisation du périscolaire ? Aucune

. Les animateurs peuvent-ils /elles aider sur les devoirs périscolaires ? Oui c'est déjà le cas, nous avons deux dispositifs en périscolaire élémentaire : l'aide aux leçons - accompagnement à la scolarité avec 12 enfants max avec un adulte diplômé (BAC+2 minimum) ou un espace de révision en autonomie

. Comment sont remplacés les animateurs absents ? Ils sont remplacés par le service RH de la direction en fonction des besoins et de nos capacités.

. Qui recrute les animateurs périscolaires ? La direction éducation-jeunesse, le service RH avec les directions périscolaires

. Quels sont les formateurs proposés au personnel d'accueil du périsco La liste des formations proposées l'an passé est dans le rapport d'activités.

. Existence de formations au harcèlement pour le personnel ? Oui, on a même une action de médiation par les pairs.

. Pourquoi les ATSEM ne peuvent-elles être seules sur les temps scolaires ? Car c'est un temps scolaire et seul le professeur est responsable de sa classe

(DÉCISION POLITIQUE et ÉCONOMIQUE)

. Pourquoi la ville a arrêté de financer les associations sur le temps périscolaire ? On a pas arrêté, il a toujours une subvention mais les associations doivent répondre à deux critères : faire une offre sur l'entièreté de la période et appliquer de taux d'encadrement moyen de 1/8 en maternel et 1/10 en élémentaire

. Pourquoi avoir diminué les financements à la MSC Lucie Aubrac pour favoriser le périscolaire / pourquoi la ville a quitté le périsco sur Lucie Aubrac ? Les financements de cette association ont fortement augmenté l'an passé. Fausse information.

. Comment sont financés les projets périscolaires et comment sont-ils validés et évalués ? Chaque territoire dispose d'un budget pédagogique annuel, chaque direction périscolaire rédige en début

d'année son projet périscolaire et doit l'évaluer en fin d'année. Une supervision est réalisée par la direction de l'éducation. Mais cela ne se fait que depuis l'an passé.

. S'il y a un budget, pourquoi ne pas augmenter les salaires pour améliorer les activités ? Au-delà de l'augmentation, ce qu'il faut rappeler c'est qu'on a le budget mais qu'on a pas de candidatures fautes de contrats attractifs.

. Comment formaliser le « projet périscolaire » il est formalisé, chaque périscolaire dispose obligatoire d'un projet pédagogique et d'animation (PPA) – cf. Cloud

. Question des 4j Aujourd'hui si on est à 4 jours et demi c'est qu'il y a des études qui prouvent que le rythme à 4 jours n'est pas favorable aux apprentissages, on est le seul pays européen avec 4 matinées par semaines, tous les autres sont à 5 matinées par semaine, voir 6 en maternelle dans certains pays ».

"Rappel que l'organisation du temps à 4,5 est la règle, c'est la loi. La semaine à 4 jours est dérogatoire."

"La semaine de 4 jours précarise encore plus les contrats des animateurs.rices périscolaires".

. Quel niveau attendu de la participation (Annabelle Bretton)

"vous aurez sûrement des préconisations à nous faire, la seule chose à laquelle on peut s'engager c'est de répondre à vos préconisations. On ne pourra pas vous dire oui à tout ce que vous allez nous demander. Mais nous on s'engage à vous dire pourquoi on peut pas le faire ou pourquoi on le fera pas "

« On ne mettra pas un filtre entre vos propositions et ce qui sera présenté en conseil municipal ».

Réponse apportées par Henri Hamelin (DEJ) suite aux questions adressées à la commission Restauration (l'atelier 2)

La commission restauration se réunit 3x par an. Toutes les questions techniques et stratégiques sont abordées. L'ordre du jour est co construit entre les parents d'élèves élus et la Ville. Chaque parent peut participer au temps de restauration scolaire, il suffit pour cela qu'il sollicite sa direction périscolaire avec 1 à 2 semaines l'avance pour organiser sa présence.

Bons retours des commissions dans l'ensemble, la dernière s'est très bien passée.

1) Rythme trop rapide du repas, en raison de 3 à 4 services (pour des problèmes de salles trop petites)
=> Comment envisager de diminuer d'un service pour laisser plus de temps aux enfants pour manger?

Il existe 2 formats de service, le service à table et le self. Lorsque nous sommes en service à table (grande majorité des restaurants scolaires), il y a maximum 2 services.

Et lorsque nous avons un self, il se peut que nous soyons alors sur 3 passages. Cela ne fonctionne pas en service, puisque le concept du self est un passage en continu des enfants en fonction des places libérées. Donc on peut avoir 3 enfants pour un même siège.

La préconisation de temps de repas est environ de 30 min et jusqu'à 45 min max. Sinon les enfants perdent l'appétit et des conflits /difficultés peuvent éclater.

Il est nécessaire de rappeler que ce temps se réalise au moment où il y a une chute de la concentration et après 3h intense d'apprentissages scolaires, le temps de restauration doit donc être "timé" pour satisfaire l'ensemble des besoins : physiologiques, psychologiques, émotionnels (décompression), etc.

2) Portion trop importante servie aux enfants => Comment faire pour diminuer les portions ou plus simplement les laisser se servir? Pourquoi les enfants ne peuvent-ils pas prendre leur fruit pour leur goûter, lorsqu'ils ne le mangent pas à midi?

Les portions sont normées au niveau européen : il y a une quantité en grammage pour la maternelle et une quantité en grammage pour l'élémentaire. Avec le projet lutte contre le gaspillage alimentaire déployé dans 15 restaurants scolaires, nous mettons en œuvre le concept de "petite faim".

Les fruits et le pain sont conservés de façon automatique pour le goûter des enfants qui n'en auraient pas, car les normes d'hygiène nous le permettent.

3) De manière générale, qu'est-ce qui est mis en place pour lutter contre le gaspillage alimentaire?

Nous avons démarré une expérimentation dans 6 établissements l'an passé et avons déployé dans 7 cette année. Il faut se rapprocher des parents d'élèves élus qui ont les compte-rendu des commissions pour avoir l'étayage du projet. Mais par exemple, depuis cette rentrée le fromage est proposé directement en entrée afin d'éviter que les enfants mangent du pain, se gonflent le ventre et ne mangent pas leur fromage. Cela est mis en œuvre depuis septembre sur le 55 restaurants et c'est une réussite.

4) Pourquoi les parents ne peuvent-ils pas amener le repas de leur enfant à l'école?

Les parents qui disposent d'un justificatif médical (protocole d'accueil individualisé) ont la possibilité

d'apporter le repas de leur enfant. Ces PAI sont très contraignants car doivent répondre aux normes d'hygiène (température maximum de 6°C etc.). L'apport de repas extérieur, lorsque la restauration scolaire est proposée par la Ville, est dangereux pour la traçabilité et le respect des normes alimentaires actuelles. Voilà pourquoi seules ces familles sont concernées par le panier repas.

5) A contrario, pourquoi le goûter n'est-il pas proposé par la Ville?

Un sondage a été réalisée au début de l'année 2023 auprès de tous les parents pour connaître le besoin en matière de goûter. Les résultats ont été communiqués au printemps de 2023 et ont démontré qu'à l'heure actuelle une majorité des familles n'ont pas répondu ou ont confirmé ne pas être intéressées par la démarche. La démarche a donc été mise en standby jusqu'à nouvel ordre. Si une majorité forte des familles voulaient que la Ville propose des goûters à tous les enfants inscrits moyennant un paiement plus important du périscolaire, alors nous pourrions étudier à nouveau l'éventualité de cette mise en œuvre.

Documents ressources fournis aux participant.es

lien du cloud

<https://cloud.grenoblealpesmetropole.fr/s//PeFbqW9et5qB8gt>

- Synthèse des subventions de la DEJ aux associations socio-culturelles
- Rapport d'activité Territoire éducation 2022-23
- CR de l'interpellation citoyenne
- Projet éducatif 2022-27
- Enquête sur les horaires atypiques

« Anecdotes » rapportées de l'atelier 1

. « J'ai une fratrie de 3 enfants inscrits au périscolaire et à la cantine, **sans remise cela revient cher** »

. Depuis l'aide aux devoirs en 2022 par l'équipe enseignante, cette année pas renouvelée, pourquoi ?

« On travaille avec mon mari, ça nous arrive de déposer l'enfant à 8h et le récup à 18h, et des fois **on culpabilise de ne pas savoir ce qu'il fait**. Des fois je passe devant l'école et il a pas l'air content. En plus j'étais animatrice jeune »

. J'arrive pas à travailler à Grenoble, parce que les **horaires me vont pas**, y'a du boulot mais les horaires ne le permettent pas. **Je suis au chômage** parce que je ne trouve pas de travail compatible ...».

. « Je laissais ma fille en PS, j'avais ma fille en pleur, elle était une des premières sur l'accueil, personne ne venait la voir. Je ne sais pas si c'est un problème de formation, qu'un enfant de 3 ans soit seul en pleurant le matin »

« Bonjour je suis nouvelle sur Grenoble, avant j'étais en région parisienne. Je me pose la question de pourquoi on doit réserver 3 jours à l'avance, des fois mon patron me demande des heures en plus, le périscolaire prend pas fille, je dois appeler des parents à la hâte. Aussi les 4 jours ça marchait mieux pour le sport de mes enfants.

J'ai été aide-soignante pendant 15 ans, je viens de la Drôme ou le périscolaire commence à 7h30 et 18h30, mais **j'ai dû embaucher une nounou**. Mais pour le 6h30 y'a besoin d'aide, parce que dans le médical les horaires c'est très tôt.

.Composition détaillée du Panel

Modalités de composition du panel citoyen

Le panel de citoyens ayant participé à cet atelier est composé de 28 parents qui ont un ou plusieurs enfants inscrit-s au périscolaire de Grenoble. Initialement le panel recruté était de 33 parents, mais 5 d'entre eux n'ont pas participé. Nous retenons donc un panel effectif de 28 parents ayant pris part à cet atelier.

Le recrutement de ce panel a été pris en charge par le service Participation et Vie associative de la Ville de Grenoble, selon les 3 modalités décrites ci-dessous. Il a été recherché, autant que possible, un équilibre en termes de genre, de secteur géographique et de diplôme.

✓ Première étape : Lancement d'un appel à volontaires via la plateforme Famille de la Ville de Grenoble, qui a été accompagné d'actions d'aller-vers aux abords des écoles. 39 parents se sont ainsi portés volontaires. Un tirage au sort a eu lieu à partir de ce 1er panel selon les critères suivants

➤ Parité de genre

➤ 1 personne par école (avec a minima 1 école maternelle et 2 écoles élémentaires représentées par secteur)

➤ Diversité dans les niveaux de diplôme (en se référant aux chiffres de l'Insee-2020), objectif d'atteindre un minimum de 30% de personnes ayant un diplôme CAP, BEP ou inférieur au BAC et un maximum de 20% de personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +5 ou supérieur.

Ces critères n'ont pu être totalement respectés, faute de personnes volontaires suffisantes pour respecter strictement ces critères. Un repêchage a eu lieu pour équilibrer la représentation des hommes (en augmentant le nombre de Bac+5) et la part de personnes habitant le secteur 6 (en augmentant la part des femmes).

Sur le panel de 28 personnes, 19 parents ont été sélectionnés suite à ce premier tirage au sort

✓ Deuxième étape : Un deuxième tirage au sort a ensuite été effectué portant sur les écoles non-représentées par secteur. Une démarche d'aller-vers aux abords des écoles tirées au sort a ensuite été mise en place pour recruter en direct les parents.

Sur le panel de 28 personnes, 5 parents ont été sélectionnés suite à ce deuxième tirage au sort des écoles.

✓ Troisième étape : L'intégralité du panel de 36 parents n'ayant pas été atteint, un repêchage de certains profils de parents peu présents a été mis en place :

=> Repêchage d'1 parent sur le secteur 5

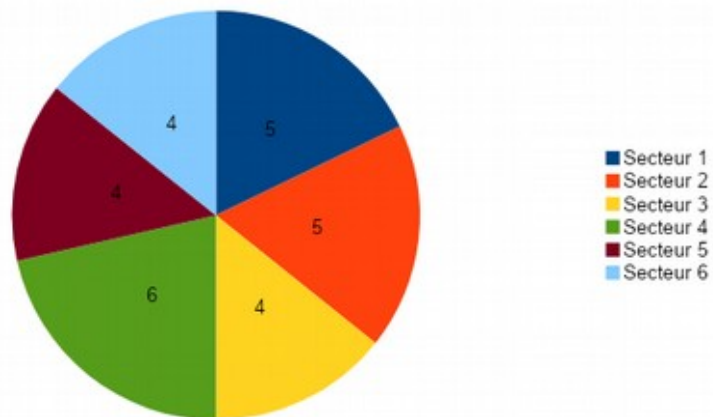
=> Repêchage de 3 parents sur le secteur 1, pour lequel il y avait trop peu de volontaires

Le Service PVA n'a pas souhaité repêcher plus de parents volontaires pour ne pas trop déséquilibrer le panel, par rapport aux critères fixés.

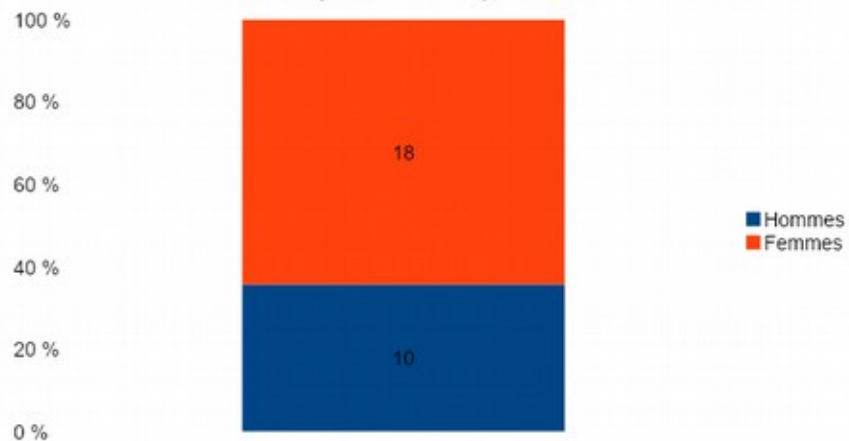
Sur le panel de 28 parents, 4 parents ont ainsi été sélectionnés suite à ce repêchage

Composition du panel initial effectif : 28 personnes

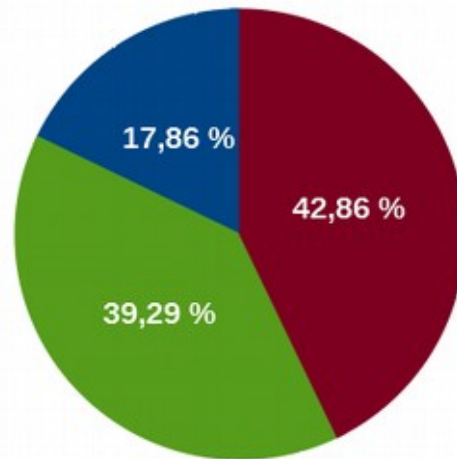
Nombre de personnes par secteur sur le panel de 28 personnes



Nombre de femmes (35,7%) et d'hommes (64,3%) sur le panel de 28 personnes



Répartition du panel selon le niveau de diplôme (en %)

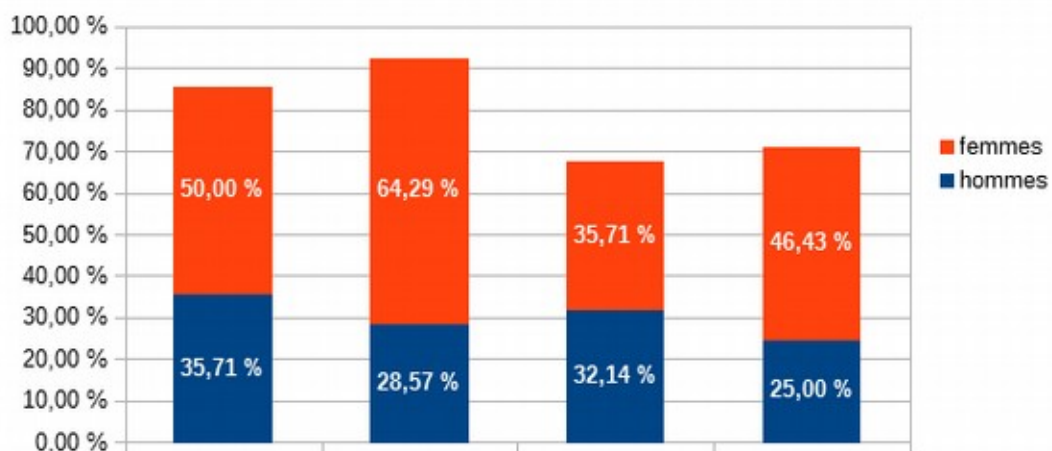


Taux de participation par séance et répartition par genre, secteurs et niveaux de diplômes

- Séance 1 (Vendredi 15 mars) : 24 participant-es, soit 86 % du panel effectif initial
- Séance 2 (Samedi 22 mars) : 26 participant-es, soit 93 % du panel effectif initial
- Séance 3 (Samedi 6 avril) : 19 participant-es, soit 68 % du panel effectif initial
- Séance 4 (Mardi 30 avril) : 20 participant-es, soit 71 % du panel effectif initial

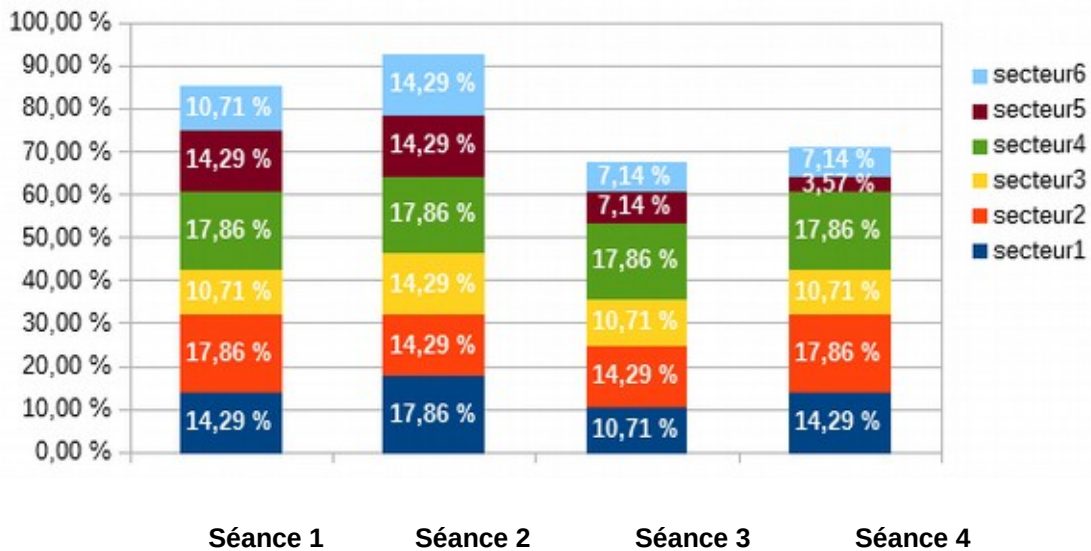
Participation par séance

Répartition Femmes-Hommes



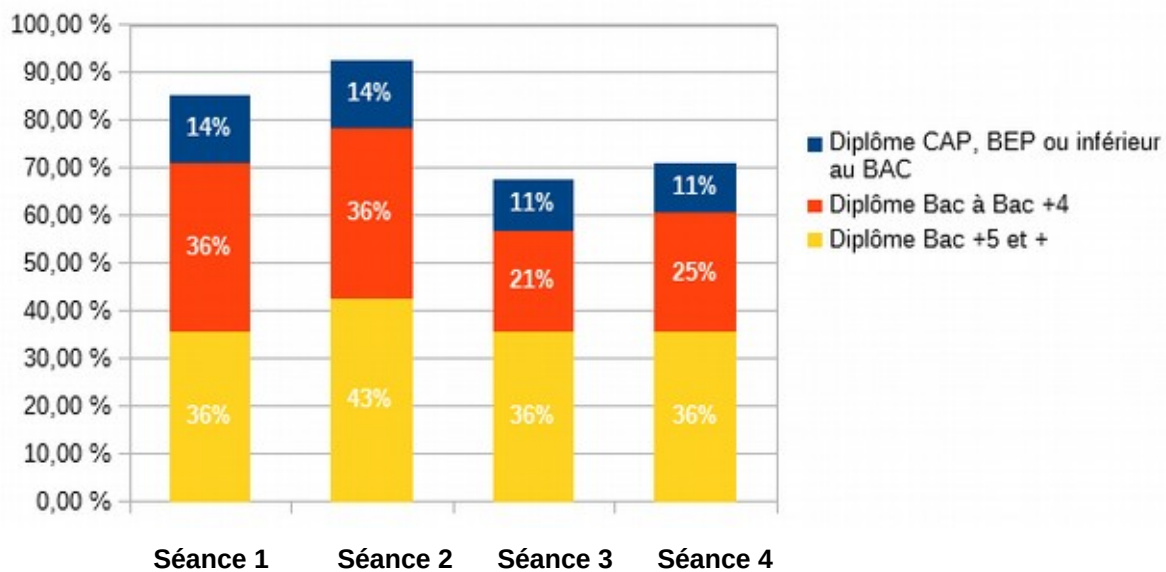
Participation par séance

Répartition par Secteur



Participation par séance

Répartition selon le niveau de diplôme



Contacts

fanny.simon@grenoble.fr

Chargée de mission Démocratie locale

Service Participation et Vie associative - Ville de Grenoble